



AQUIS Patrimoine

Donnez un envol à votre patrimoine

IMPORTANT : DÉCLARATION DES REVENUS À EFFECTUER D'ICI PEU !

La période de confinement actuelle ne va pas nous dispenser d'effectuer notre déclaration de revenus annuelle !

Une nouveauté cette année, la déclaration automatique sera proposée aux personnes imposées en 2019 uniquement sur leurs revenus pré-remplis s'il n'y a eu aucun changement de leur situation dans l'année.

Le service de déclaration en ligne ouvrira le 20 avril 2020.

De nouvelles dates limites ont été décidées par le Gouvernement, pour la Gironde la date butoir sera le lundi 8 juin (calendrier national en cliquant ici : <https://www.impots.gouv.fr/portail/declarer-ses-revenus-en-2020>). Nous sommes convaincus que vous êtes assistés par votre Expert-Comptable, et ce professionnel est et sera toujours votre interlocuteur exclusif sur ce sujet et bien d'autres. Dans l'hypothèse où vous n'êtes pas suivi, nous vous proposons un service complémentaire aux missions habituelles pour lesquelles vous nous sollicitez.

En ces périodes chahutées, nous restons à vos côtés pour vous assister dans cette démarche.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes : conseils, assistance, saisie de la déclaration sur Internet, etc. La contractualisation de cette action se matérialisera par la rédaction d'une lettre de mission qui nous protège mutuellement, cette prestation sera soumise à la perception d'honoraires (barème à votre disposition sur simple demande).

Bien entendu, ce service s'adresse à vous, clients du cabinet, mais aussi aux membres de votre famille, à vos amis, à vos connaissances.

En cas de questions complexes, nous prendrons l'initiative avec votre accord de vous rediriger vers nos experts-comptables partenaires. Ils vous apporteront, nous en sommes certains la meilleure réponse.

Alors, n'hésitez pas, parlez-en autour de vous !

L'équipe d'AQUIS PATRIMOINE, à vos côtés hier, aujourd'hui et demain.
